### LA LEVEE DE CORPS

#### I. INTRODUCTION - DEFINITION

La découverte d'un cadavre humain représente un évènement judiciaire très important qui déclenche toujours l'action du parquet.

Ce dernier considère le corps du défunt comme une pièce à conviction dont il confie l'examen et l'étude à un médecin.

La levée de corps représente le premier contact médecin-cadavre.

La levée de corps est une mission, à caractère médico-légal, fréquente et importante qui peut être confiée à tout médecin praticien autorisé à exercer sur le territoire national, suite au décès d'une personne ou lors de la découverte d'un cadavre, sur réquisition, émanant le plus souvent d'une autorité judiciaire, ou exceptionnellement d'une autorité administrative.

#### II. <u>INTERETS MEDICO-LEGAUX</u>

#### La levée de corps a pour buts :

- ✓ de constater le décès
- ✓ d'identifier le cadavre
- ✓ de déterminer la forme médico-légale de la mort
- √ d'examiner les lieux
- ✓ de rechercher des indices, des traces ou des tâches suspectes, et d'orienter leurs prélèvements.

#### III. LES DIFFERENTES ETAPES DE LA LEVEE DE CORPS

#### A/ Examen des lieux et des choses :

C'est une mission effectuée par les officiers de la police judiciaire, assistés par les techniciens de la police judiciaire.

#### Il a pour buts:

- ✓ de fixer l'état des lieux par un plan détaillé et des photographies
- √ de relever tous les indices, traces ou tâches pouvant expliquer la nature du décès
- ✓ de récolter des preuves matérielles pouvant établir la relation avec l'homme ou l'objet qui les a produites

#### B/ Examen des vêtements :

Les vêtements peuvent fournir deux types de renseignements :

#### 1/ des indices d'ordre judiciaire :

- √ par leur aspect : désordres, déchirures, signes de lutte
- ✓ par les tâches ou les traces qu'ils portent

#### 2/ des indices relatifs à l'identité :

✓ par leurs marques de fabrique, leurs particularités, le contenu des poches

#### C/ Examen externe du cadavre :

#### Il a pour buts:

- ✓ de noter la position du cadavre ( position d'ensemble et attitude )
- ✓ de rechercher des signes d'identité (éthnie, sexe, taille, corpulence, couleur des cheveux et des yeux, odontogramme, signes particuliers, empreintes digitales )
- ✓ de rechercher les phénomènes cadavériques ( qui représentent des signes positifs de la mort et permettent de dater approximativement l'heure du décès )
- ✓ de rechercher des signes de violence ( par un examen minutieux et complet du cadavre, et une description complète et détaillée de toutes les blessures retrouvées)
- ✓ d'examiner les tâches et les souillures ( et d'en informer les autorités judiciaires afin qu'elles procèdent à leurs prélèvements )

#### IV. NATURE DE LA MORT

#### La mort peut être d'origine :

#### 1/ Naturelle :

C'est le cas des personnes âgées et des personnes grabataires ayant souffert d'une maladie.

L'interrogatoire de la famille et l'étude du dossier médical du défunt nous renseigne sur ses antécédents médicaux, et l'examen externe de son corps permet de relever l'absence de toute trace de violence, ou au contraire la présence de signes témoignant d'une maladie (cachexie, escarres, gangrène, phlébite, œdème des membres inférieurs......).

#### 2/ Violente:

La mort violente peut être de circonstance accidentelle, suicidaire ou criminelle..

A chaque fois que l'examen externe du cadavre révèle la présence de traces de violences pouvant engendrer ou expliquer la cause du décès, on parle de mort violente ( corps pendu, corde ou sillon de strangulation au niveau du cou, corps mutilé, plaies linéaires par arme blanche, orifices d'entrées et de sorties par projectiles d'armes à feu, fracas osseux crânien.....).

Dans ce cas, il faut faire une description minutieuse et méthodique de toutes les violences objectivées sur le corps du défunt.

#### 3/ Suspecte ou de cause indeterminée :

Son fondement est le « doute ».

L'examen externe du cadavre n'objective pas de trace de violence, ce qui fait qu'elle s'apparente à une mort subite ou naturelle, seulement, les circonstances de sa survenue, l'âge du défunt, son sexe, le lieu de découverte du cadavre...etc, peut faire peser un doute sur la cause naturelle du décès.

#### V. REDACTION DU CERTIFICAT MEDICAL DE CONSTAT DE DECES

(§ cours les certificats médicaux)

#### CERTIFICAT MEDICAL DE CONSTAT DE DECES

Je soussigné, Docteur (Nom-Prénom-Qualité du médecin), agissant sur réquisition de l'officier de police judiciaire, chef de la sûreté urbaine ou de la brigade de gendarmerie nationale, certifie avoir constaté ( Date-Heure et Lieu du constat de décès ), le décès du nommé (Nom-Prénom-Age du défunt).

L'examen externe du cadavre a permis de noter :

- ✓ en cas de mort naturelle : l'absence de toute trace de violence
- ✓ en cas de mort violente : faire une description complète et détaillée de toutes les violences objectivées sur le corps du défunt
- ✓ en cas de mort suspecte ou de cause indeterminée : ne pas faire allusion à l'examen externe du cadavre lors de la rédaction du certificat

Il s'agit d'une Mort réelle, constante et de cause (Naturelle, Violente ou Suspecte).

Date, Griffe et Signature du médecin.







# LEVÉE DE CORPS SCÈNE DE CRIME

Dr. I. BEKKOUCHE Service de Médecine Légale CHU Mustapha

## OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- ✓ Définir la levée de corps et la scène de crime ;
- ✓ Connaître le cadre légal de la levée de corps ;
- √ Identifier le rôle du médecin lors d'une levée de corps ;
- √ Connaître les modalités de l'examen externe du cadavre ;
- ✓ Connaître les principes de rédaction d'un rapport de levée de corps.

CRIME SCENE DO NOT CROSS CHIME SCENE DO NOT CROSS

### INTRODUCTION

- La découverte d'un cadavre déclenche toujours l'action du parquet.
- Le corps du défunt = véritable pièce à conviction dont l'examen est confié à une personne qualifiée d'apprécier la nature et les circonstances du décès (Art. 62 CPPA).



CRIME SCENE DO NOT SCENE DO NOT CROSS CRIME SCENE DO

ROT CROSS CRIME SCENE DO NOT CROSS

DO NOT CROSS CRIME SCENE DO NOT CROSS

ON CRIME SCENE DO NOT CROSS

### INTRODUCTION

- Mission à <u>caractère médico-légal</u>, qui peut être confié à <u>tout praticien</u> autorisé à pratiquer sur le territoire national.
- Mission effectuée <u>sur réquisition</u> de l'autorité judiciaire, dans le cas de <u>mort</u> <u>violente ou suspecte</u>.



### INTRODUCTION

- Elle doit être effectuée par un praticien compétent, au mieux assurant secondairement l'autopsie.
- Le concept actuel, en matière de levée de corps et de gestion de scène de crime, est celui d'équipes multidisciplinaires réalisant des actes criminalistiques, scientifiques et techniques en relation étroite avec le laboratoire forensique.



## DÉFINITION — LEVÉE DE CORPS

Sens classique : « enlèvement du cadavre de la maison mortuaire et la cérémonie qui se déroule devant le cercueil ».



Sens médico-légal : « examen externe du cadavre, constitué par l'acte médical de description du corps avant l'autorisation d'inhumation.

Cet examen médical a lieu <u>sur place</u> et <u>en place</u>, avant toute mobilisation du cadavre ».



## DÉFINITION — SCÈNE DE CRIME

### Scène :

- a rarement une limite géographique ;
- pluralité de lieux...

### ☐ Crime :

- du latin crimen : chef d'accusation ;
- pas nécessairement un crime au sens de la définition légale ;
- toute action qui s'est produite et en réponse de laquelle une investigation doit être mise en œuvre.
- Scène de crime : tout lieu ayant un potentiel de révélation d'indices de commission d'une atteinte à la loi pénale.



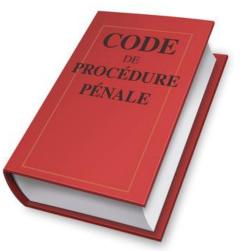
## BASES JURIDIQUES — LEVÉE DE CORPS



### Loi n° 18-11 du 2 juillet 2018 relative à la santé :

Art. 200- En cas de mort suspecte, mort violente ou décès sur la voie publique et en cas de mort par maladie transmissible présentant un risque grave pour la santé publique, le médecin concerné délivre uniquement un certificat de constat de décès et avise les autorités compétentes pour procéder à la levée médico-légale du corps en respectant les procédures réglementaires en vigueur.

# BASES JURIDIQUES — LEVÉE DE CORPS



### Code de Procédure Pénale Algérien :

Art. 42- En cas de crime flagrant l'officier de police judiciaire qui en est avisé, informe immédiatement le procureur de la république, le transporte sans délai sur le lieu du crime et procède à toutes les constatations utiles.

Il veille à la conservation des indices susceptibles de disparaître.

Il saisit tout ce qui peut servir à la manifestation de la vérité...

Art. 43- Dans les lieux où un crime a été commis, il est interdit, sous peine d'une amende de 200 à 1000 DA, à toutes les personnes habilitées, de modifier, avant les premières opérations de l'enquête judiciaire, l'état des lieux et d'y restituer des prélèvements quelconques...

# BASES JURIDIQUES — LEVÉE DE CORPS

# CODE PROCÉDURE PÉNALE

### Code de Procédure Pénale Algérien :

• Art. 62- En cas de <u>découverte d'un cadavre</u>, <u>qu'il s'agisse ou non d'une mort violente</u>, mais <u>si la cause en est inconnue ou suspecte</u>, l'officier de police judiciaire qui en est avisé informe immédiatement le procureur de la République, se transporte sans délai sur les lieux et procède aux premières constatations.

Le procureur de la République se rend sur place s'il le juge nécessaire et se fait assister de personnes capables d'apprécier la nature des circonstances du décès...

…le procureur de la République peut aussi requérir informations pour rechercher les causes de la mort.

## BASES JURIDIQUES — RÉQUISITION



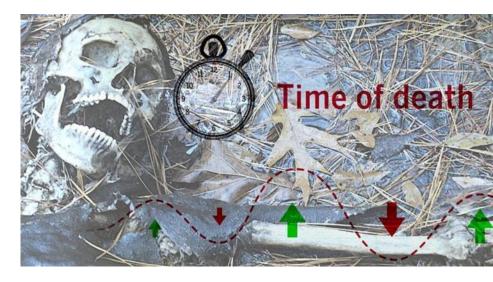
- Loi n° 18-11 du 2 juillet 2018 relative à la santé :
  - Art. 178- Les professionnels de santé sont tenus de déférer aux réquisitions de l'autorité publique conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.
- Code de Procédure Pénal Algérien :
  - Art. 49- S'il y a lieu de procéder à des constatations qui ne puissent être différées, l'officier de police judiciaire a recours à toutes personnes qualifiées...
- Code Pénal Algérien :
  - Art. 187 bis- est puni d'un emprisonnement de deux (2) mois à six (6) mois et d'une amende de mille (1000) DA à dix mille (10000) DA ou de l'une de ces deux peines seulement, quiconque n'obtempère pas à un ordre de réquisition établi et notifié dans les formes réglementaires.

## INTÉRÊTS MÉDICO-LÉGAUX



- 1. Affirmer que la mort est réelle et constante :
  - ✓ Signes négatifs de la vie ;
  - ✓ Signes positifs de la mort (phénomènes cadavériques).
- 2. Rechercher les éléments diagnostics permettant de typer le décès :
  - ✓ Mort naturelle: décès par maladie ou vieillissement.
  - ✓ Mort violente : décès suite à l'action brutale et soudaine de facteurs extrinsèques sur l'organisme.
  - √ Mort indéterminée: décès sans cause évidente.

## INTÉRÊTS MÉDICO-LÉGAUX



- 3. Estimer le délai post-mortem :
  - √Interprétation des phénomènes cadavériques ;
  - ✓ Constatations sur les lieux...
- 4. Rechercher les éléments pouvant servir à l'identification de la victime :
  - Ãléments de l'examen externe du cadavre ;
  - ✓ Examen des vêtements...

## INTÉRÊTS MÉDICO-LÉGAUX

- 5. Rechercher des modifications apportées à l'état des lieux :
  - √Incompatibilité de la position du corps et des taches ;
  - ✓ Lividités insolites...
- 6. Assister et orienter les techniciens de police scientifique dans

la recherche et la préservation des indices.

## QUI ASSISTE À LA LEVÉE DE CORPS ?

- Le procureur de la république ;
- Les services de police ou de gendarmerie sous l'autorité d'un officier de police judiciaire ;
- > Les services techniques de la police scientifique ou de la gendarmerie;
- > Les enquêteurs (brigade criminelle, brigade de police judiciaire, BRI...);
- Le corps médical (médecin généraliste, médecin spécialiste, médecin légiste);
- Autres participants possibles : agents de la sonelgaz, architecte et géomètre, anthropologue...

- 1. Transport sur les lieux et recueil des données anamnestiques :
  - ✓ Identité présumé du défunt, profession...
  - √Circonstances de découverte ;
  - ✓ Date du dernier contact ;
  - ✓ Antécédents médicaux et traitements en cours...

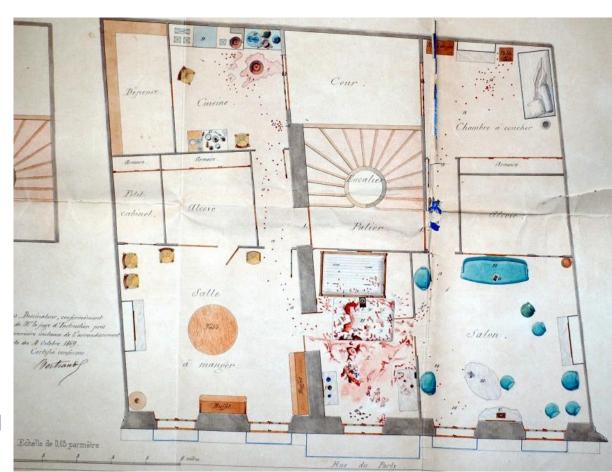




#### 2. Examen des lieux et des choses :

- √ Respecter le périmètre de sécurité ;
- ✓ Geler la scène crime : photographie et levé de plan;
- ✓ Ne pas souiller les lieux ;

Plan aquarellé de scène de crime (Toulon, 1869) Archives départementales du Var Plan de l'appartement de la victime, un commerçant, dans lequel s'est déroulé un crime passionnel déguisé en vol.



### 2. Examen des lieux et des choses :

- ✓ Rechercher:
  - Position du corps ;
  - Désordre et stigmates de lutte ;
  - Objets ayant pu servir à la commission de l'acte : arme, projectiles...
  - Taches suspectes (sang, sperme...) : forme, direction, ancienneté...
  - Médicaments ou produits toxiques...



### 2. Examen des lieux et des choses :

- ✓ Rechercher:
  - Marqueurs utiles à la <u>détermination du délai post-</u> mortem :
    - Journaux et courriers non relevés ;
    - Position du chauffage, éclairage...
    - État de conservation de la nourriture;
    - Appels téléphoniques et messagerie;
    - Entomofaune...



### 3. Examen des vêtements :

- ✓ Précautions :
  - Déshabiller plutôt que couper ;
  - > Examen des poches et des chaussures.
- √Intérêt:
  - Recherche d'indice de lutte : désordre, déchirure, perforation...
  - Recherche de taches suspecte...
  - Identification : particularités intrinsèques et extrinsèques, profession...
  - Moment du décès...





- ✓ Interprétation des <u>phénomènes</u> <u>cadavériques</u> : refroidissement, lividités, rigidité, degré de putréfaction...
  - Réalité de la mort ;
  - Estimation du délai post-mortem ;
  - Autres: mobilisation post-mortem du cadavre, orientation étiologique...



- ✓ Recherche de <u>traces de violence</u> :
  - > Type de blessure, sa forme, sa taille, ses bords et sa situation par rapport aux repères anatomiques...
  - Aspect vital ou non;
  - Examen somatique, particulièrement des zones médico-légales :
    - L'extrémité céphalique (cuir chevelu, conduit auditif et pavillon de l'oreille, pyramide nasal, cavité endo-buccale...)
    - Le cou : trace de violence, mobilité anormale...
    - Inspection et palpation du thorax, de l'abdomen et du dos;
    - Les organes génitaux externe et de l'anus ;
    - Les membres : blessure, déformation, mobilité anormale...

- ✓ Recherche des <u>éléments pathologiques</u> :
  - Couleur de la peau : cyanose, pâleur, ictère...
  - Etat nutritionnel: cachexie, déshydratation, obésité...
  - Présence d'ædèmes ;
  - Incision d'intervention chirurgicale récente, points d'injection thérapeutique;
  - > Hygiène corporelle...

- ✓ Recherche des <u>éléments d'identification</u>:
  - Sexe, taille et corpulence ;
  - Couleur des yeux et des cheveux ;
  - État de la dentition ;
  - Cicatrices (intervention chirurgicale, automutilation...);
  - > Tatouages (profession, passé judiciaire...)



#### 5. Prélèvements :

### **✓** Exigences:

- <u>Technique</u>: choix d'une méthodologie (ne rien négliger, éviter la répétition des opérations), conservation et acheminement;
- Scientifique : moyens adéquats (éclairage, moyens optiques...)
- <u>Légale</u>: soumis au code de procédure pénale (sur réquisition, double échantillonnage, scellés).



#### Prélèvements :

- ✓ Sièges et types des prélèvements :
  - > Sur les lieux de la scène de crime :
    - Empreintes digitales ;
    - Taches biologiques (sang, sperme, salive...);
    - Cheveux et poils...
      - Verres, bouteilles, mégots de cigarette...
      - Préservatifs;
      - Brosses à dents, à cheveux ;
      - Armes...





#### 5. Prélèvements :

- ✓ Sièges et types des prélèvements :
  - Sur le cadavre :
    - Ongles;
    - Frottis des taches suspectes;
    - Ecouvillonnages...
    - Recueil des microtraces : poils, fibres...





### 6. Rédaction du rapport de levée de corps :

- ✓ Principes de forme :
  - Identification du médecin ;
  - Identification de l'organisme requérant ;
  - > Date, heure et lieu de l'examen ;
  - Réponse aux questions posées par l'autorité requérante ;
  - Lisibilité, clarté et utilisation de termes médico-légaux.



### 6. Rédaction du rapport de levée de corps :

- **✓** Principes de fond :
  - + Rédigé par le médecin ayant accompli la mission;
  - + Mentionner la nature du décès et ses causes ;
  - Ne pas donner la forme médico-légale du décès ;
  - + Enumérer toutes les lésions post-traumatiques;
  - + Mentionner la date de la mort.

### ☐ Chute d'un lieu élevé :

- Précipitation, défénestration ou accident ?
- Scène de crime particulièrement étendue.
- Importance de l'examen des vêtements.

### Décès par asphyxie :

- Suffocation, pendaison, strangulation, confinement, manœuvres érotiques...
- Différencier les formes médico-légales.
- Signes évoquant l'intervention d'un tiers.





### Noyade :

- Recherche de traces de violence.
- Accélération des phénomènes cadavériques dès la sortie de l'eau.
- Prélèvement de l'eau du milieu et des dépôts pellugineux.

### Décès d'origine toxique :

- Recherche des emballages vides dans les poubelles, des conditionnements vides, des seringues utilisées...
- Recherche d'une prise d'alcool concomitante.
- Position du chauffage, chauffe-eau...





- Décès par arme blanche :
  - Photographies...
  - Lésions anté ou post mortem.
  - Lésions récentes ou anciennes, automutilation...
  - Indices matériels : arme, stigmates de lutte...



### Décès par arme à feu :

- Isolation des mains dans des sacs en papier kraft.
- Il est préférable de déshabiller le corps une fois placé dans une housse (risque de perdre le projectile).
- Examen des vêtements.
- Distance et position de l'arme par rapport au cadavre.
- Position du cadavre dans l'espace.
- Dispersion des gouttes de sang...
- Neutralisation de l'arme.
- Conditions météologiques en cas de de découverte du cadavre en extérieur...



### Cadavre putréfié :

- Levée de corps difficile (miasmes importants), prélèvements des larves et pupes.
- Recherche de traces de violence.
- Problème d'identification.

### Carbonisation :

- Brûlures anté ou post mortem.
- Lésions post mortem (fractures spontanées...).
- Problème d'identification.



### Découverte d'ossement :

- Méthodologie issue de l'archéologie.
- Quadrillage avec tamisage de la terre.
- Prélèvements attentifs et exhaustifs (attention aux petits os).

### Décès collectifs :

- Datation de la mort pour chaque corps.
- Scène de crime sans cadavres.



### CONCLUSION

- Quelques difficultés :
  - Conditions de réalisation ;
  - Réalisée trop tôt : difficulté de mettre les lésions ecchymotiques en évidence ;
  - Ne peut se substituer à l'autopsie.
- Perspectives :
  - Etudes des phénomènes taphonomiques ;
  - Adaptation aux nouvelles techniques en matière de criminalistique.
- Les maîtres mots en matière de gestion de la scène de crime : rationalisation des moyens, responsabilisation des intervenants et qualité des relations entre médecin et justice.

